

DEMANDES DE SUBVENTIONS

COMMUNE DE QUINTENAS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2025

La séance ordinaire est ouverte à 18h30 sous la présidence de Madame Sylvette DAVID, Maire.

Présents : Sylvette David, Bernard Penel, Nathalie Dufaud, Nicolas Carrot, Roland Maniouloux, Pierre Guirronnet, Vincent Delolme, Mathieu Fereyre, Élodie Beraud, Emilien Glandut, Gilles Jouve, Alexandre Fressenon, Élisabeth Fanget

Absents excusés : Karine Fourel (départ à 18 h 50), Éric Chalaye (pouvoir à Bernard Penel), Bénédicte Pion (pouvoir à Nathalie Dufaud), Antonino Wernimont (pouvoir à Alexandre Fressenon)

Absente : Charlène Fanget

Secrétaire de séance : Bernard Penel

Date de la convocation : 03 février 2025

Embauche dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (P.E.C.)

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler un contrat « Parcours Emploi Compétences » avec les services de France Travail, contrat aidé par l'État à hauteur de 60 % pour une durée d'un an à raison de vingt-quatre heures de travail hebdomadaires, à compter du 1^{er} avril 2025 au service cantine.

Familles Rurales – Convention de gestion 2025 – Activité Vacances et Mercredis

La Convention Territoriale Globale ayant pris le relais du Contrat Enfance Jeunesse en 2022, la convention de gestion concernant l'ALSH "La Clé des Champs" est un document unique pour l'ensemble des activités mises en place et l'ensemble des communes concernées à savoir Ardoix, Quintenas et Roiffieux. Elle détermine les obligations de chacune des parties pour la gestion de l'Accueil Collectif des Mineurs "La Clé des Champs" située sur la commune de Roiffieux pour les activités périscolaires (mercredis) et extrascolaires (vacances). La participation de la commune de Quintenas pour l'année 2025 s'élève à 4 692,00 € pour l'activité Vacances et à 3 611,00 € pour l'activité Mercredis soit un total de 8 303,00 €. Le bonus territoire attribué par la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année en cours étant évalué à 1 875,00 €, le reste à charge pour la commune serait de 6 428,00 €. Unanimité.

Demande d'imputation de factures inférieures à 500 € en section investissement

Afin d'effectuer en interne des travaux de réfection à l'église, il convient d'acquérir du matériel électrique. Pour ces acquisitions, la collectivité a ouvert une opération en investissement. Certains de ces achats ont un coût unitaire inférieur à 500 €, mais la globalité de ces acquisitions est à l'évidence un investissement. Il convient donc d'imputer en section d'investissement, les factures correspondantes. Unanimité.

Fonds de Solidarité aux communes – demande de subvention 2025

A l'unanimité, le conseil municipal sollicite la somme de 15 461,41 euros au titre du Fonds de Solidarité aux communes pour mener à bien plusieurs projets visant l'achat de différents équipements bureautiques et informatiques, des travaux de voirie consécutifs aux intempéries d'octobre 2024 et l'achat de matériels divers. Avec cette somme, la commune aura bénéficié de l'intégralité du Fonds de Solidarité octroyé par Annonay Rhône Agglo pour la durée du mandat, à savoir 162 000 €.

Aménagement Grande Rue - Revitalisation du Centre-Bourg - Demande de subvention Atout ruralité 07- Département de l'Ardèche

A l'unanimité, le conseil municipal sollicite l'aide Atout Ruralité 07 allouée par le Département de l'Ardèche dans le cadre du soutien à l'investissement local 2025, à hauteur maximale de 40 % pour l'Aménagement Grande Rue et Place de l'Église - Revitalisation du centre bourg dont le projet s'élève à 236 601,54 € HT.

Résultat de consultation en procédure MAPA – Aménagement de la Grande Rue et de la Place de l'Église

Le Conseil Municipal prend note du résultat de consultation en procédure MAPA concernant l'aménagement de la Grande Rue et de la Place de l'Église :

Lot 1 : Voirie-Maçonnerie avec Prestations Supplémentaires Éventuelles 1 – MOLINA SAS pour un montant de 184 267,24 € HT

Lot 2 : Plantations – IDVERDE SAS pour un montant de 22 356,00 € HT

Lot 3 : Serrurerie – Le lot a été déclaré sans suite compte tenu d'insuffisance de concurrence
Le conseil municipal prend acte.

Points divers

Projets photovoltaïques avec À Nos Watts

Il est fait état de la présentation du dispositif intercommunal.

Point Santé

Les médecins délégués par l'ADMR commencent les consultations à la Maison de Santé le mardi 11 février 2025. Ils seront présents 4 jours par semaine : lundi (à partir de mars), mardi, mercredi, vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h.

Le numéro à appeler pour prendre RV est le 04 75 34 41 07.

Avancement des travaux en cœur de village

Ce point est détaillé dans le magazine municipal qui sera distribué dans les prochains jours. Plusieurs chantiers se poursuivent simultanément. La mise en séparatif des eaux pluviales dans la Grande Rue sud devrait se terminer en février. Parallèlement l'entreprise déléguée par Cance-Doux précède au remplacement du réseau d'eau potable. Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et Télécom se dérouleront jusqu'en mars. Avril et mai seront consacrés aux aménagements de la surface (revêtements, plates-bandes, ralentisseurs). Les plantations pérennes seront réalisées à l'automne.

Chapelle des Pénitents

Le tunnel d'accès sécurisé à l'église est enfin en place, après plus de 4 années de démarches administratives. Le passage PMR par la chapelle des Pénitents est à présent possible.

Boulodrome

À la demande de l'Amicale Boules, une proposition d'aménagement a été faite par les élus. Les boulistes souhaitent agrandir leur local pour le porter à environ 40 m². Les rencontres avec l'association ont permis de définir les modifications à apporter tant au bâtiment qu'aux réseaux. Le projet sera mutualisé avec la création d'un garage à vélos pour l'école publique.

PLUiH

Le PLUiH doit être adopté lors du conseil communautaire du 10 avril 2025 et deviendra exécutoire vers le 15 mai 2025. Des échanges concernant les derniers ajustements ont eu lieu et ont fait l'objet de remarques adressées par écrit à l'Agglo.

En fin de conseil, Madame le maire fait part de sa décision de démissionner afin de préserver sa santé. Les élus se réuniront pour élire un nouveau maire après la validation de la démission par Madame la Préfète de l'Ardèche.

Fin de séance : 20 h 30